



CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2014

L'an deux mille quatorze, le onze avril, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Montbrun-Lauragais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard BOLET, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 15

Date de convocation : 06/04/2014

MONTBRUN-LAURAGAIS

Haute-Garonne

Présents : BIGEONNEAU Didier, BOLET Gérard, BUSBY Stéphane, CAMBONIE Florence, FAUCOUP Gil, GUYET Chantal, MONIER Catherine, REVERDY Sylvie, SALEM Décio, SALOMÉ Laurence, SENAC Gilbert

Pouvoirs : BOLET Aurélia à Mme Reverdy, FONT Nathalie à Mme Monier, ROUGET Christian à M. Senac, SCHIAVON Frédéric à M. Bolet

Mme Florence Cambonie a été élue secrétaire de séance.

Mme Catherine Monier a été nommée modératrice de séance.

M. Bolet ouvre la séance et propose de rajouter à l'ordre du jour une délibération sur une décision modificative budgétaire et la modification d'une délibération du conseil précédent. Aucun conseiller ne s'y oppose. Il prend note des questions diverses à rajouter en fin de séance.

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2014

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des conseillers présents à ce conseil.

D2014/21. ÉLECTION DE DELEGUES ET CORRESPONDANTS DANS DES SYNDICATS ET ORGANISMES

M. le Maire rappelle que le conseil municipal doit désigner des délégués ou correspondants dans différents syndicats et organismes. Il fait appel de candidatures et fait procéder à l'élection pour les postes suivants :

- Déléguée au Syndicat intercommunal de transport des personnes âgées (SITPA) :

Mme Chantal GUYET est candidate et élue à l'unanimité

- Conseiller municipal en charge des questions de défense (Correspondant défense) :

M. Gilbert Senac est candidat et élu à l'unanimité

- Représentant à l'agence locale de l'énergie et du climat en Sicoval sud est toulousain (SOLEVAL) :

M. Gil Faucoup est candidat et élu à l'unanimité

- Déléguée au comité national d'action sociale (CNAS) :

Mme Catherine Monier est candidate et élue à l'unanimité

Nombre de suffrages exprimés : 15

Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

SITPA : Mme Guyet rappelle que l'adhésion de la commune au syndicat intercommunal de transport des personnes âgées (SITPA) permet aux personnes de plus de 65 ans, sans condition de ressources, de bénéficier d'une réduction de 35% sur les transports dans le département : Bus Arc en Ciel, cars et trains régionaux, moyennant un abonnement de 2 € par an. Il est également possible d'instaurer des bons gratuits ; comme cette gratuité n'implique pas de conditions de ressources et est financés à 50% par la commune (et 50% par le Conseil Général), le conseil municipal décide de ne pas mettre en place cette option. Rappelons que ces personnes bénéficient de la gratuité sur les transports gérés par Tisseo (navette, bus et métro).

Conseiller défense : Créée en 2001, par le ministère délégué aux Anciens combattants, la fonction de correspondant défense a vocation à développer le lien armée-nation et promouvoir l'esprit de défense. Les correspondants défense remplissent une mission de sensibilisation des concitoyens

aux questions de défense ; ils ont aussi un rôle pédagogique sur le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité, ce qui peut être important en cette période de commémoration de la première guerre mondiale.

SOLEVAL, Agence Locale de l'Énergie et du Climat en Sicoval sud-est toulousain, est une association loi 1901. Elle a été créée en avril 2007 avec le soutien technique et financier de la communauté d'agglomération du Sicoval, de l'ADEME et de la Région Midi-Pyrénées. Elle a pour objet :

- de favoriser et d'entreprendre des opérations visant à l'utilisation rationnelle de l'énergie, à la lutte contre le changement climatique et à la protection de l'environnement,
- d'être un espace d'information pour les particuliers et les collectivités sur les thématiques de la maîtrise de l'énergie et de l'utilisation des énergies renouvelables. L'adhésion de la commune à Soleval permet de soutenir son action, elle nous a aussi permis la réalisation d'un diagnostic des consommations énergétiques des bâtiments, suite auquel il nous faut maintenant engager des améliorations pour réduire notre consommation d'énergie. Plusieurs conseillers demandent qu'une évaluation de l'utilité de cette adhésion soit réalisée pour prendre une décision sur sa reconduction en 2015.

CNAS : association loi 1901, le Comité National d'Action Sociale pour le Personnel des Collectivités Territoriales propose une offre unique et complète de prestations pour améliorer les conditions matérielles et morales de leurs personnels, agents de la fonction publique territoriale et salariés d'établissements publics. La cotisation est de 0,86% de la masse salariale. C'est un organisme paritaire. Les représentants de la commune sont Mme Monier pour les élus et Mme Allières pour le personnel.

M. Faucoup est désigné comme correspondant d'ERDF.

2014/22. RESTAURATION DU CLOCHER DE L'ÉGLISE

M. Salem, adjoint délégué aux travaux, rappelle au conseil que des désordres sont apparus en 2013 dans la maçonnerie du clocher, des briques se sont détachées des corniches soutenant la galerie circulaire. Par délibération 2013/24 du 19 avril 2013, le conseil municipal avait confié à l'entreprise Acrobat (Toulouse) les travaux de mise en sécurité et de nettoyage du clocher. Il est maintenant urgent de réaliser les travaux de réparation des corniches et d'étanchéité de la galerie avant que la situation ne s'aggrave. Il informe le conseil que ces travaux, comme ceux de mise en sécurité réalisés en 2013, sont remboursés dans le cadre de notre contrat d'assurance auprès de la MAIF. A la demande de la MAIF, plusieurs devis ont été demandés et le mieux-disant est celui de l'entreprise Acrobat (Toulouse), pour un montant de 12 000€ TTC.

M. le Maire propose au conseil municipal d'approuver ce devis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise Acrobat et autorise M. le Maire à signer tous les documents afférents.

Nombre de suffrages exprimés : 15
Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

D2014/23. DECISION MODIFICATIVE N°1

L'objet de cette décision modificative est principalement d'affecter des crédits au programme 2014/01 (Travaux d'aménagement à l'école) pour la pose d'un réducteur de pression sur l'arrivée d'eau, afin de réduire les risques de fuites, et l'achat d'un lave-linge et d'un sèche-linge.

| Désignation | Diminution sur crédits ouverts | Augmentation sur crédits ouverts |
|---|--------------------------------|----------------------------------|
| D 020 : Dépenses imprévues Invest | 1 570.00 E | |
| TOTAL D 020 : Dépenses imprévues Invest | 1 570.00 E | |
| D 2128-2011/05 : Extension du cimetière | 500.00 E | |
| D 21312-2014/01 : Travaux d'aménagement à l'école | | 970.00 E |
| D 21316-2011/05 : Extension du cimetière | | 500.00 E |
| D 2184-2014/01 : Travaux d'aménagement à l'école | | 600.00 E |
| TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles | 500.00 E | 2 070.00 E |

D2014/24. ELECTION DES 2 DELEGUES DE LA COMMUNE A LA COMMISSION TERRITORIALE DU SDEHG

M. le Maire informe les conseillers qu'il est nécessaire de modifier la délibération 2014/17 du 28 mars 2014 pour l'élection des délégués au SDEHG, les syndicats intercommunaux d'électricité ayant été supprimés et remplacés par des commissions territoriales de même périmètre.

Le maire indique que le SDEHG est composé de 52 commissions territoriales ayant pour vocation une fonction de relais local et la représentation des communes membres au comité du SDEHG au travers de collèges électoraux.

Chaque conseil municipal doit élire 2 délégués à la commission territoriale dont il relève et cela, au scrutin secret et à la majorité absolue, ou à la majorité relative si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue.

La commune de Montbrun Lauragais relève de la commission territoriale de Montbrun Lauragais. Le SDEHG est administré par un comité composé de 157 délégués élus par les collèges électoraux relevant de chacune des commissions territoriales constituées au sein du SDEHG à raison d'un délégué par tranche de 5 000 habitants, toute fraction de tranche étant comptée comme une tranche entière, et le nombre de délégués étant plafonné à 15 par commission territoriale.

Le conseil municipal est invité à procéder à l'élection des deux délégués de la commune à la commission territoriale de Montbrun Lauragais conformément aux articles L5211-7, L5212-7 et L5212-8 du code général des collectivités territoriales.

Nombre de votants : 15

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Délégué n°1

M. Gil FAUCOUP a obtenu 15 suffrages. Il est élu à la majorité absolue,

Délégué n°2

Mme Nathalie FONT a obtenu 15 suffrages. Elle est élue à la majorité absolue.

ORGANISATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Suite à la définition des commissions au conseil municipal du 28 mars, il est nécessaire de désigner leur animateur et leur mode de fonctionnement :

- Affaires financières : la commission sera animée par M. Bolet. Il anime également la commission Information et communication dans l'attente de la nomination d'un autre conseiller municipal.
- Affaires scolaires et périscolaires : elle est animée par M. Busby avec l'aide de M. Rouget. Une visite de l'école et une rencontre avec les enseignantes et le personnel ont eu lieu aujourd'hui. M. Busby et plusieurs conseillers estiment qu'il sera important d'améliorer les échanges entre les différents intervenants à l'école grâce à des rencontres et à la valorisation du rôle de chacun.
- Territoire et patrimoine : elle sera animée par Mme Salomé avec l'aide de Mme Reverdy et M. Schiavon. M. Bolet réunit un certain nombre de documents d'urbanisme pour l'information des conseillers.
- Activités économiques : elle sera animée par M. Bignon ; dans un premier temps, elle devra surtout accélérer le dossier de création d'un commerce.
- Les commissions Travaux, voirie, accessibilité et Animation, associations, jeunesse seront animées respectivement par M. Salem et M. Rouget.
- Les délégations Administration générale (Mme Monier) et Maintenance (M. Faucoup) n'auront pas de commission affectée.

Ces commissions se réuniront pour définir leur programme et leurs priorités avant de se doter d'un comité consultatif ou de créer des groupes de travail ponctuels ouverts aux habitants.

QUESTIONS DIVERSES

Espaces verts

M. Faucoup est responsable du suivi de l'entretien et de l'aménagement des espaces verts. Il a contacté le lycée de la Cadène pour avoir un appui de stagiaires pour réaliser un plan de fleurissement de la commune.

Mmes Salomé et Reverdy ont participé à l'assemblée générale d'Arbres et Paysages d'Autan. Cette association va se trouver dans une situation financière difficile à cause de la réduction des subventions ; elle va augmenter la cotisation des collectivités locales et faire payer ses interventions. Le conseil municipal décide toutefois de maintenir l'adhésion de la commune, tout en incitant cette association à rechercher activement d'autres solutions de financement

Route d'Issus

Il est indispensable d'améliorer la sécurité des piétons et de réduire la vitesse excessive de quelques automobilistes sur cette route. M. Bolet a rencontré la gendarmerie de Montgiscard et leur a demandé de réaliser ponctuellement des contrôles de vitesse. M. Salem a demandé au Conseil Général de mettre en place un comptage des véhicules et un relevé des vitesses. Le dossier de création d'un trottoir au début de la route a été relancé auprès du S.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h20.

Table des matières et liste des délibérations

| | |
|--|----------|
| <i>Procès-verbal du conseil municipal du 28 mars 2014</i> | <i>1</i> |
| <i>D2014/21. Election de délégués et correspondants dans des syndicats et organismes</i> | <i>1</i> |
| <i>2014/22. Restauration du clocher de l'église</i> | <i>2</i> |
| <i>D2014/23. Décision modificative n°1</i> | <i>2</i> |
| <i>D2014/24. Election des 2 délégués de la commune à la commission territoriale du SDEHG3</i> | |
| <i>Organisation des commissions municipales</i> | <i>3</i> |
| <i>Questions diverses</i> | <i>4</i> |
| <i>Espaces verts</i> | <i>4</i> |
| <i>Route d'Issus</i> | <i>4</i> |

| | | | | |
|--------------------------|--|------------------------------|--|--|
| G. Bolet <i>Maire</i> | D. Salem <i>Adjoint</i> | C. Monier <i>Adjointe</i> | D. Bignonneau | A. Bolet <i>Pouvoir à Mme Reverdy</i> |
| S. Busby | F. Cambonie | G. Faucoup | N. Font <i>Pouvoir à Mme Monier</i> | C. Guyet |
| S. Reverdy | C. Rouget <i>Pouvoir à M. Senac</i> | L. Salomé | F. Schiavon <i>Pouvoir à M. Bolet</i> | G. Sénac |